

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

86/394 DU 25/3/86
DECRET N° _____/MTERFPPS-DGFP/DGPCE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination
de Monsieur MONGO (Florent Maurice)
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 018/84 du 23.8.1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965, abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 22.11.1963, fixant le statut des cadres
de la catégorie AI des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D É C R È T E :

.../...

 ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965 ~~et~~ ~~visé, Monsieur MONGO (Florent-Maurice), né le 27 Février 1955 à Gamboma,~~ titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine et du Certificat d'Etudes Spéciales de Pneumo-Phtisiologie, obtenus respectivement à l'Institut des Sciences Médicales (Algérie), et à l'Université de MONTPELLIER (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique), et nommé au Grade de Médecin de 5° échelon Stagiaire, indice 1240.

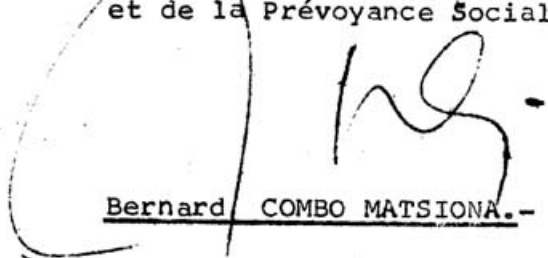
ARTICLE 2. - L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ ~~publié~~ au ~~JORF~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 25 MARS 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

 Bernard COMBO MATSIONA.

 Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 2
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
M.S.A.S..... 2
D.G.S.P..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2./-

